Nations Unies S/PV.4218



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 novembre 2000
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4218e séance du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York, le vendredi 10 novembre 2000, à 12 h 20

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a publié en lieu et place d'un procès-verbal le communiqué ci-après :

À sa 4218e séance, tenue à huis clos le 10 novembre 2000, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ».

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité le représentant d'Israël, à sa demande, à participer à l'examen de la question sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et le représentant d'Israël ont eu un échange de vues constructif.

00-74137 (F) 101100 101100